



HÔTEL DE VILLE  
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE  
Téléphone : 04.92.23.10.03  
courriel : info@ville-argentiere.fr

## Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du jeudi 19 octobre 2023

1

### Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (15) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Marie-Thérèse AILLAUD, Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Florent LONGIS, Alice PRUD'HOMME (arrivée à 21 H 32), Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX.

Pouvoirs (3) : Christine LAZARINI à Sandrine REYMOND, Christiane MAURIN à Maxime RANCON, Serge THIVOLLE à Dominique BARNÉOUD.

Etaient absents excusés (4) : Abdellah HADDOUCH, Christine LAZARINI, Christiane MAURIN, Serge THIVOLLE.

Le quorum étant atteint (au moins la moitié des membres en exercice est présente), Monsieur le maire ouvre donc la séance à 20 H 33.

\*\*\*\*

---

### *I. Désignation du secrétaire de séance*

---

Sandra BONNET est désignée secrétaire de séance.

---

### *II. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023*

---

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

---

### *III. Compte-rendu des réunions*

---

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 21 septembre et le 19 octobre 2023.

2

#### **22 septembre 2023 : Visite de la Maison Planche avec l'architecte Conseil d'État. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.**

Par le biais d'Adeline RABET, chef de projet PVD à la Communauté de Communes du Pays des Écrins, l'architecte et le paysagiste Conseil de l'État ont été sollicités afin d'avoir leur avis sur le projet de la Maison Planche.

Pour rappel, un scénario d'aménagement basique a été conçu par le cabinet Auddicé, imaginant la réalisation de 16 logements. L'architecte et le paysagiste Conseil de l'État sont venus sur le site pour visiter le bâtiment, discuter du projet et proposeront, dans un prochain rapport, des préconisations qui porteront notamment sur l'apport de lumière dans le bâtiment, l'orientation des logements, le type de logements (grands logements pour colocation, une solution qui répondra aux besoins du territoire), l'aménagement de plus grandes ouvertures sur l'extérieur...

Ils ont également conseillé de dessiner un scénario d'aménagement en prenant en compte ces préconisations ainsi que celles de l'ABF afin de montrer aux potentiels promoteurs la direction à prendre pour le futur projet. L'idée est donc de définir des modalités à respecter dans un cahier des charges, dans le cadre d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) par exemple.

#### **22 septembre 2023 : Restitution de l'étude de la Haute École du Bois et de la Forêt. Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Le projet a été présenté aux institutionnels par l'école polytechnique de Turin. C'est un « beau projet, qui avance ». L'étude de pollution a été réalisée et la phase opérationnelle débutera par la dépollution mais avant tout il faudra clôturer la cessation d'activité de la SCOP qui n'avait pas été faite et qui a été autorisée par la Préfecture. En ce qui concerne la commune, la mise en compatibilité du PLU progresse (consultation des PPA : Personnes Publiques Associées). Au niveau de l'intercommunalité, la réflexion porte sur un éventuel agrandissement de la station d'épuration pour pouvoir accueillir cette Haute École du Bois.

#### **23 septembre 2023 : Apéritif d'honneur à l'occasion du Grand Parcours Canyon Écrins organisé par le comité régional des clubs alpins et de montagne de la Région Sud. Rapporteur : Rémi ROUX.**

Ce weekend a été organisé par le CAF qui remercie la mairie pour la mise à disposition de la salle du marché couvert à cette occasion. Environ 90 personnes, d'ici et d'ailleurs, ont participé aux activités canyoning et montagne. En 2024 le CAF fêtera ses 150 ans et sollicitera peut-être à nouveau la commune pour ce futur évènement.

Alain SANCHEZ précise que le canyoning n'a pas pu se faire dans le Fournel car la pratique y est interdite dès le 15 septembre (les sirènes ne fonctionnent plus au-delà de cette date, étant alimentées par de l'énergie solaire).

**25 septembre 2023 : Réunion de la CCAPEX (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions). Rapporteur : Carine QUILICI.**

Cette réunion avait pour objet de faire le point sur les dossiers avant les expulsions hivernales, sous tutelle de la sous-préfecture. La commune a engagé un travail avec cette dernière afin de favoriser la prévention et il est rappelé que plusieurs organismes sociaux sont présents sur le territoire et œuvrent pour éviter ces mesures dramatiques (assistante sociale du Département, Maison France Services).

**26 septembre : COPIL Étude pré-opérationnelle OPAH-RU. Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Cette étude d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine a été lancée et le diagnostic établit que sur les 8 180 logements du territoire des Écrins, il existe une grande diversité des habitats (dont notamment 52 % de résidences secondaires et 6% de logements vacants). L'étude doit permettre de donner des axes d'action pour rendre les logements attractifs, et cela passe essentiellement par leur rénovation énergétique.

**27 et 28 septembre 2023 : Rencontres Nationales des Villages étapes 2023. Rapporteur : Sandrine REYMOND.**

Il est rappelé que la commune a été labellisée en 2019, et que ce label regroupe à l'heure actuelle 76 communes sur l'ensemble du territoire français. Les Rencontres ont débuté avec l'assemblée générale ordinaire (tout a été voté à l'unanimité, et l'objectif annoncé est d'atteindre le chiffre de 80 VE d'ici 2025), se sont poursuivies le lendemain à Magnacbourg avec, le matin, une conférence sur les stratégies à mettre en place afin de renforcer l'attractivité du territoire et l'après-midi, des « mises en situation », ou le passage de la théorie à la pratique, dans ce village.

**28 septembre 2023 : Conférence « Urbanisme et Santé » coorganisée par l'Agence Régionale de Santé PACA et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes-Alpes. Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Comment prendre en compte la santé dans les rénovations des centre-bourgs ? Cela passe notamment par le verdissement des espaces concernés, avec prudence sur le choix des essences (non allergènes...), mais aussi par la création de cheminements abrités des pollutions et proposant des endroits de « repos », etc. L'Agence Régionale de Santé (ARS) peut aider les communes dans leurs projets d'aménagement des centres villes, par un « appel à projets » auquel la commune souhaite répondre en 2024, s'il est reconduit.

**29 septembre 2023 : Réunion d'information « Office foncier solidaire » et « Bail Solidaire et Réel ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Le président de « l'Habitat pour tous » et de l'Office Foncier Solidaire du Jura (regroupement du Département, des bailleurs sociaux, de bailleurs privés, de communes et d'intercommunalités) a été reçu en mairie pour expliquer comment se réaccaparer le foncier « libre » (à urbaniser) et favoriser l'accession à la propriété pour les ménages locaux les plus modestes grâce au Bail solidaire et Réel. Cela implique évidemment de créer un OFS sur notre territoire.

**3 octobre 2023 : Commission « Agriculture / Alpagnes / Forêts / Troupeaux / Canaux / Vallée du Fournel ». Rapporteur : Sandrine REYMOND.**

Il a été question de la révision des conventions pluriannuelles de pâturage qui arrivent à terme, notamment pour le pâturage intersaison, pour le bois de France, le massif des Têtes également. Pour certaines de ces conventions il est nécessaire de noter les alpages en respectant une grille, prendre en compte les zones en défens de l'ONF, solliciter des

avis de la DDT et de la Chambre d'Agriculture sur divers points... il y a donc beaucoup de travail sur ces dossiers.

**4 octobre 2023 : Réunion d'information sur les campagnes de subventions 2024 (DETR, DSIL, Fonds Vert) et sur France Ruralités. Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Alain SANCHEZ rappelle que France Ruralités est un nouveau programme destiné aux communes de moins de 3 500 habitants (qui n'entre pas dans le dispositif « Petites Villes de Demain »), permettant de leur apporter de l'ingénierie et non pas des moyens financiers, sauf en ce qui concerne la rénovation des monuments aux morts.

En ce qui concerne les programmes DETR et DSIL, il y aura une vague unique d'attribution et les dossiers devront être déposés avant le 31/01/2024. Il est important de présenter des projets prêts à être réalisés, d'identifier les co-financeurs (plus ils sont nombreux, plus le dossier a de chances d'être accepté).

Pour le Fonds Vert 2024 : l'axe, cette année, est celui de la rénovation énergétique des écoles, en complément des autres aides. La commune a déjà répondu à l'appel à projets correspondant et a bon espoir d'être aidée, notamment pour l'école de La Bessée.

**6 octobre 2023 : Congrès des Maires des Hautes-Alpes. Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Comme chaque année, des intervenants de qualité, la traditionnelle assemblée générale, et un salon qui permet de nombreux échanges avec des interlocuteurs qu'on n'a pas l'occasion de rencontrer souvent (Chambre d'agriculture par exemple).

Florent LONGIS a pu participer à ce Congrès pour la première fois et incite tous les élus à faire de même une fois au moins au cours du mandat. La conférence proposée cette année a retenu toute son attention en abordant des sujets tels que la rétribution des élus, le conseil municipal jeunes.

**6 octobre 2023 : Assemblée Générale du Judo Club des Écrins. Rapporteur : Maxime RANCON.**

Le club compte quelques 130 licenciés mais ils étaient peu nombreux à participer à cette AG. Le tournoi annuel qu'il organise est l'un des plus importants du département, avec 200 jeunes participants. Le club remercie les services techniques pour les travaux effectués dans le dojo et soulève le problème de la chaleur excessive dans cette pièce (ouvertures très petites...). Enfin, il faudra prévoir au budget le changement des tapis car la Fédération impose de passer aux tapis en vinyle.

**7 octobre 2023 : Moment de convivialité à l'issue du Congrès de la fédération des Hautes-Alpes du Secours Populaire Français. Rapporteur : Rémi ROUX.**

Le bureau a été réélu à l'identique lors de l'assemblée générale. Le constat du vieillissement des bénévoles, dont le nombre est stable dans le temps, est fait par la Fédération, et posera des problèmes rapidement. Le nombre de bénéficiaires est, pour sa part, en constante augmentation... Rémi ROUX a rappelé l'implication de la commune de L'Argentière auprès de l'antenne locale du Pays des Écrins (mise à disposition des locaux notamment).

**7 octobre 2023 : Présentation du projet « Écrins Sport Excellence ». Rapporteur : Maxime RANCON.**

Initié par le Principal, ce projet concerne le secteur glisse (ski et snowboard) et vise l'accompagnement du sport de haut niveau dans la scolarité, à partir du collège : plus d'heures au collège et plus de personnel (préparateurs physiques, mentaux), en coordination avec des médecins, ostéopathes.

Il pourrait éventuellement s'ouvrir à la branche « canoë-kayak ».

Carine QUILICI ajoute que ce projet doit aussi permettre aux jeunes sportifs de haut niveau qui ne deviennent pas des champions de s'épanouir autrement dans le sport et trouver leur voie professionnelle.

L'association a été créée, elle recherche des financements et échange avec les clubs italiens pour organiser des entraînements communs.

#### **10 octobre 2023 : Commission *Urbanisme*. Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Les dossiers à l'ordre du jour étaient les suivants :

- succession de Mme Emma FAURE, avec la SAFER,
- projet de Mmes Élisabeth COTTAZ et Estelle BLONDIN (agrandissement de « la ferme d'Élisabeth » et mise en place d'un poulailler supplémentaire sur la parcelle communale F 2644),
- proposition de vente de M. et Mme LONGIE de la parcelle D 735 jouxtant en partie le cimetière Saint-Apollinaire,
- servitude de passage sur la parcelle communale D 2771 située rue de Portin,
- signature du bail avec la société « Les Forces du Fournel » pour la prise d'eau.

#### **11 octobre 2023 : Réunion relative à l'organisation de la manifestation nationale du Trophée Sport Aventure 2024 (TSA). Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

L'édition 2023 a eu lieu à Pelvoux-Vallouise, et les participants sont venus sur L'Argentière faire de la via ferrata et de la tyrolienne. Les éducateurs ont souligné la réussite de cet événement qui a eu lieu pendant les émeutes auxquelles les jeunes détenus auraient sans doute pu prendre part, et qu'ils ont suivi de loin en étant chaque jour au contact de gendarmes et CRS pour assurer leur sécurité et leur encadrement dans les activités réalisées. Le TSA 2023 a réuni sur le territoire : 20 équipes, 57 jeunes dont 11 jeunes filles, 40 encadrants pour le système judiciaire, 28 encadrants techniques, et l'équipe gagnante est celle de Cayenne.

L'édition 2024 se déroulera en hiver, du 22 au 26 janvier (le reste de l'année étant « olympique ») à Réallon, avec la possibilité de réaliser quelques épreuves sur le territoire des Écrins (cascades de glace), et réunira 16 équipes.

#### **11 octobre 2023 : Commission *Animations*. Rapporteur : Carine QUILICI.**

Sur la proposition d'Éric RIPPERT au dernier conseil municipal, le CMJ a pu participer au pré choix des jouets de Noël en amont de cette commission.

Il a été décidé de proposer des bons cadeaux à partir du CM1, ils seront utilisables dans de nombreuses enseignes du territoire.

#### **13 octobre 2023 : Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Rapporteur : Carine QUILICI.**

Les délibérations de demandes d'aides financières auprès du Département pour le repas des aînés 2024 et le coup de pouce au permis de conduire ont été adoptées à l'unanimité. Le point a été fait sur le projet de mutuelle santé solidaire pour les administrés : l'appel à partenariat court jusqu'au 10 novembre. Il a été convenu que les plis seraient ouverts conjointement par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. et la commission municipale des affaires sociales.

#### **13 octobre 2023 : Assemblée Générale du Tennis Club. Rapporteur : Carine QUILICI.**

Une quinzaine de personnes était présente. Le tournoi organisé au mois de juin a rassemblé quelques 80 participants. La principale difficulté du club est liée au départ du BE qui donnait des cours l'an dernier et a pris un poste à temps plein sur Briançon. Pour

l'instant il n'y a donc plus d'école de tennis pour les plus jeunes. La mairie est une nouvelle fois remerciée pour l'éclairage des courts qui permet de jouer longtemps en extérieur. Reste la problématique du 3<sup>ème</sup> court (derrière le gymnase) qui est régulièrement vandalisé...

**16 octobre 2023 : Foire de la Saint-Luc à Guillestre. Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

C'est une belle foire, et une heureuse découverte pour Alain SANCHEZ qui n'y était jamais allé. Il y a visiblement moins d'animaux que les années précédentes. Les visiteurs étaient au rendez-vous et ont pris d'assaut les bars et restaurants de Guillestre !

6

**16 octobre 2023 : Restitution du diagnostic agricole et foncier prospectif réalisé par Terr'Aménagement dans le cadre de l'élaboration du ScOT. Rapporteur : Sandrine REYMOND.**

Terr'Aménagement (issu du rapprochement entre la SAFER PACA et la Chambre d'Agriculture) accompagne la construction du projet agricole. Un état des lieux des exploitations, des besoins de agriculteurs et des terres agricoles a d'abord été présenté, puis une stratégie d'action foncière a été proposée.

A retenir : 40 sièges d'exploitation sur le territoire intercommunal, 48 chefs d'exploitation dont 18 femmes (en hausse), des jeunes – prédominance de l'élevage, mais ovins et bovins diminuent au profit des caprins, mais activités assez variées avec apiculture, aviculture, arboriculture, maraîchage, équins, etc. – sur les 12 dernières années il y a une installation agricole par an, il y a beaucoup plus de demandes que de possibilités réelles d'installations – l'irrigation gravitaire est l'un des atouts de notre territoire – 2 problèmes clairement identifiés : le morcellement foncier en fond de vallée, et la fermeture progressive des pâturages en altitude par les bois...

Les outils pour limiter ces problématiques foncières sont : le remembrement, les AFP, les biens sans maître, les échanges parcellaires, le stockage foncier, etc.

L'enjeu de la stratégie d'action foncière est de pérenniser l'activité agricole sur le territoire en : protégeant l'activité existante, identifiant le potentiel d'accueil de nouveaux projets, favorisant le renouvellement des exploitations agricoles dans des filières traditionnelles d'élevage et en production diversifiée.

**17 octobre 2023 : Rencontre des Maires du territoire avec le Commandant de Gendarmerie. Rapporteur : François ROTH.**

Malheureusement, peu de maires étaient présents à cette rencontre. Il s'agissait de faire le point sur le classement des Hautes-Alpes en matière d'insécurité et de délinquance.

Sur le département, il y a eu une augmentation de 20,6 % de la délinquance.

Sur la commune, on note une augmentation conséquente des garde-à-vues (multipliées par 3).

Le policier municipal (présent à cette rencontre) joue un rôle clé en matière de prévention pour le maintien de la tranquillité publique. Il est à noter qu'à partir de janvier 2024 il assurera une permanence chaque mercredi matin.

*François ROTH rappelle qu'une formation aux « gestes qui sauvent » est ouverte à tous le vendredi 17 novembre à partir de 18h30.*

*Alain SANCHEZ complète l'exposé de François ROTH en donnant les chiffres propres au territoire de la communauté de communes. On constate que la délinquance augmente pendant les vacances, et aussi que les violences familiales se font plus nombreuses.*

**17 octobre 2023 : Visite « Élus, construisez et rénovez en bois des Alpes ! » organisée par l'association des Communes forestières des Hautes-Alpes. Rapporteur : Sandrine REYMOND.**

Cette formation présentait les intérêts à construire / rénover en bois local pour : réduire l'impact en CO<sub>2</sub>, réduire les coûts de transport, stocker du carbone en forêt, protéger nos forêts du stress hydrique et des changements climatiques, etc. Une centaine d'entreprises du département est labellisée « Bois des Alpes », ce qui garantit la traçabilité du matériau et la bonne gestion de la forêt et favorise également la création d'un certain nombre d'emplois.

La matinée s'est terminée par la visite de l'entreprise Boulot, implantée sur la commune depuis plusieurs générations et labellisée « Bois des Alpes ».

7

---

#### ***IV. Délibérations***

---

##### **1. Déclassement du domaine public dans le secteur des Grolières.**

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de M. et Mme Ruddy RIVIERE, qui souhaitent acquérir une portion de domaine public d'environ 68 m<sup>2</sup> située entre leur habitation (parcelle C 1665) et les parcelles C 1664 et C 2317 leur appartenant. Cette acquisition leur permettrait d'établir une continuité entre leur jardin et leur maison, et, à long terme, envisager une extension de cette dernière.

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme du 10 novembre 2022 ;

Monsieur le maire propose de :

- Lancer l'enquête publique de déclassement ;
- Préciser que dans l'hypothèse d'un avis favorable du commissaire enquêteur, Monsieur le Maire sera autorisé à signer l'acte de cession d'environ 68 m<sup>2</sup> de domaine public au prix indiqué dans la délibération n°2019-10-03 du 10 octobre 2019 fixant un barème de prix pour la cession de m<sup>2</sup> de domaine public en zone constructible du PLU applicable après enquête publique de déclassement favorable ;
- Souligner que l'ensemble des frais relatifs à cette opération (géomètre, commissaire-enquêteur, notaire) sera supporté par M. et Mme Ruddy RIVIERE.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

##### **2. Transfert du tènement foncier et du bâtiment de la déchetterie à la Communauté de Communes du Pays des Écrins.**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la compétence de collecte et de tri des déchets étant exercée par la Communauté de Communes du Pays des Écrins depuis de nombreuses années, il convient de transférer à cette dernière, le bâtiment de la déchetterie et son tènement foncier, comprenant l'emprise de son extension, conformément au plan topographique et parcellaire et au plan d'aménagement annexés à la présente délibération.

Les parcelles faisant l'objet du transfert sont les suivantes : D 3762, D 3764, D 3208, D 1218 (partiellement), D 3857 (partiellement).

Monsieur le Maire propose de :

- signer l'acte notarié concrétisant ce transfert à la condition que cette mise à disposition, sous réserve de rétrocession, garde son objectif premier à savoir : un équipement utilisé dans le cadre de l'activité de la déchetterie.
- transférer le bâtiment de la déchetterie et les parcelles D 3762, D 3764, D 3208, D 1218 (partiellement), D 3857 (partiellement) au prix de 1 € (un euro) symbolique.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

### **3. Convention de partenariat avec le Comité Régional de Canoë-Kayak (CRCK).**

Vu les principes gouvernant le domaine public et notamment les articles : L1, L2122-1 et suivants, L3111-1 du CG3P,

Vu la jurisprudence du Conseil d'État relative aux opérateurs évoluant sur un marché non concurrentiel et au principe général du droit afférent à la nécessité d'un risque économique pris par l'opérateur dans le cas d'un contrat de concession,

Vu les articles L.2121-29, L.2241-1, L.2144-3 et L.2212-1 et suivants du CGCT ;

Considérant la technicité liée à la gestion des installations sportives extérieures réalisées par la commune sur son territoire permettant la pratique du canoë-kayak en eau calme, du canoë-kayak en eau vive, du vélo tout terrain et du BMX ;

Considérant la nécessité de confier la gestion (entretien, fonctionnement...) de ces équipements à des professionnels aguerris ayant les compétences techniques et sportives nécessaires ;

Considérant la présence du comité régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de canoë-kayak (CRCK), sur le territoire communal depuis 1996,

Considérant l'absence de contrepartie financière consentie au CRCK en échange de la gestion desdits équipements ;

Monsieur le Maire expose que, après discussions, il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention de partenariat entre la commune et le CRCK, afin de gérer les équipements sportifs suivants :

- Stade d'eau vive aménagé sur la Durance,
- Plan d'eau incluant une boucle d'échauffement,
- Equipement pour le Kayak cross (parcours avec rampe de lancement...),
- Bâtiments techniques incluant salle de réunion, bureaux et locaux techniques,
- Bike-park incluant un pump-track, des zones de trial et des parcours ludiques.

Compte tenu de son savoir-faire en matière de formation dans les activités nautiques, du vélo tout terrain et des activités de pleine nature, le CRCK dispose des compétences, de l'expertise technique et du savoir-faire nécessaire à la gestion desdits équipements.

Ainsi, il est de l'intérêt général que les équipements visés soient animés et gérés par les moyens humains du CRCK, vu que la mission de cette association consistera à assurer le fonctionnement, la gestion et l'entretien des équipements dans un cadre purement sportif et sans aucun enjeu financier, puisque les installations seront mises à sa disposition gracieusement par la commune, qui en assurera les frais de fonctionnement.

La durée proposée est de 10 années, afin d'optimiser sur le moyen terme la gestion des installations.

La convention fixe les contours des responsabilités de chacun, détermine en annexe l'ensemble des équipements sportifs concernés et les règlements d'utilisation des équipements par les usagers.

Le Maire gardera ses pouvoirs de police dans le fonctionnement de ces équipements, le CRCK lui apportant son éclairage et son expertise au soutien de ses prises de décision.

- ⇒ **Approuvé à 17 voix pour** (*Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE par procuration à Dominique BARNÉOUD, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Marie-Thérèse AILLAUD, Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI par procuration à Sandrine REYMOND, Florent LONGIS, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX*) **et une abstention** (*Christiane MAURIN au motif du « manque de précisions sur l'état des lieux »*)

**4. Décision modificative numéro 3 - Budget principal.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour réajuster les prévisions budgétaires de certains chapitres de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

|       | DEPENSES     |          |                              |   |             | RECETTES |                              |                                     |             |
|-------|--------------|----------|------------------------------|---|-------------|----------|------------------------------|-------------------------------------|-------------|
|       | n° opération | Chapitre | article                      | objet                                       | montant     | Chapitre | article                      | objet                               | montant     |
| FONCT |              | 011      |                              | Charges à caractère général                 | 20 000,00 € | 75       |                              | Autres produits de gestion courante | 25 000,00 € |
|       |              |          | 60612                        | Énergie - Électricité                       | 25 000,00 € |          | 752                          | Revenus des Immeubles               | 25 000,00 € |
|       |              |          | 611                          | Contrat de prestations de service           | -2 000,00 € |          |                              |                                     |             |
|       |              |          | 61524                        | Bois et Forêt                               | -3 000,00 € |          |                              |                                     |             |
|       |              | 65       |                              | Autres charges de gestion courante          | 5 000,00 €  |          |                              |                                     |             |
|       |              |          | 6558                         | Autres contributions obligatoires           | 3 000,00 €  |          |                              |                                     |             |
|       |              |          | 6588                         | Autres charges diverses de gestion courante | 2 000,00 €  |          |                              |                                     |             |
|       |              |          | <b>TOTAL DEPENSES DE FCT</b> | <b>25 000,00 €</b>                          |             |          | <b>TOTAL RECETTES DE FCT</b> | <b>25 000,00 €</b>                  |             |

- ⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

Les délibérations étant prises et en l'absence de questions, la séance est levée à 22 H 13.

|   |  |
|---|--|
| <p>La Secrétaire de séance<br/>Madame Sandra BONNET</p>  | <p>Le Maire<br/>Monsieur Alain SANCHEZ</p>   |
| <p>PV signé le 31 octobre 2023</p>  | <p>PV publié le 31 octobre 2023</p>  |